

A

U

C

H

(32)



Aidil

FORMATION DES ÉLUS LOCAUX ET DU PERSONNEL TERRITORIAL



*Un catalogue proposé dans le cadre du
partenariat entre l'AMF32 et le CDG32*

CATALOGUE DES FORMATIONS POUR LES ÉLUS LOCAUX

FORMATIONS 2026




**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

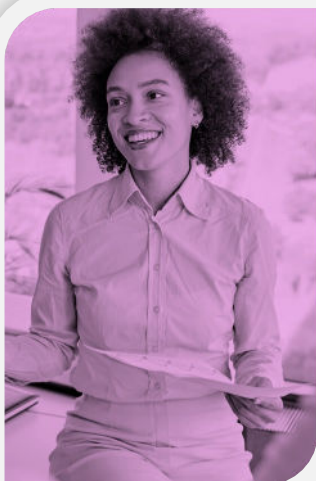
Qualiopi
processus certifié 
 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Organisme agréé par le **Ministère
de l'Intérieur** depuis 1994
Déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 1 78 80 581 78 auprès
du préfet de région d'Île-de-France

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

www.aidil.fr

in suivez-nous
@aidilformation





FONDAMENTAUX DU MANDAT

L'environnement territorial et le nouveau statut de l'élu local

1 jour – à Auch

mardi 9 juin 2026

Le fonctionnement des conseils municipaux et communautaires

1 jour - à Auch

jeudi 25 juin 2026

L'élu employeur

1 jour – à Auch

vendredi 10 juillet 2026

FINANCES

Elaborer sereinement son budget 2027

1 jour – à Auch

lundi 7 décembre 2026

Tous les élus, qu'ils soient membres de la majorité ou non, peuvent demander un financement de leur formation par la collectivité au titre du droit à la formation des élus locaux (DFEL).

NOS FORMATIONS EN INTER SONT ELIGIBLES AU DIFE.

Depuis le 7 janvier 2022, l'espace en ligne « Mon Compte Élu » permet aux élus locaux de mobiliser leurs droits à formation acquis dans le cadre du Droit Individuel à la Formation des Élus locaux (DIFE). Ce service gratuit est accessible via la plateforme en ligne

www.moncompteformation.gouv.fr

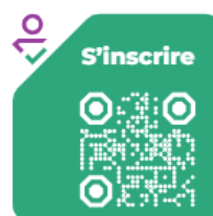
POUR EN SAVOIR PLUS :

- Sur les dispositifs de financement de la formation des élus locaux.
- Sur les formations collectives (Catalogue) et les formations sur-mesure au sein de votre commune (INTRA).
- Sur toutes les thématiques sur lesquelles nous intervenons ou pourrions intervenir.
- Sur tous les experts qui animent nos formations.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :
06 25 80 31 96 • anne.escalle32@gmail.com

Toujours à vos côtés, l'équipe d'AIDIL

Toutes les formations du catalogue, peuvent être adaptées à vos besoins et organisées sur site en Intra



L'ENVIRONNEMENT TERRITORIAL ET LE NOUVEAU STATUT DE L'ÉLU LOCAL

LES ESSENTIELS



Organisme agréé par
le Ministère de l'Intérieur
depuis 1994
Déclaration d'activité
enregistrée sous le numéro
1 78 80 581 78 auprès
du préfet de région
d'Île-de-France

Objectifs :

- Maîtriser l'organisation territoriale et les compétences de chacun pour mieux appréhender les relations entre les collectivités, les intercommunalités et les instances de contrôle.
- Connaître le statut de l'élu local et ses évolutions récentes
- Découvrir les outils permettant de concilier vie professionnelle, vie personnelle et mandat d'élu



Centre de gestion
4, place Maréchal Lannes
32000 AUCH

Date : mardi 9 juin 2026

1 jour - de 9h15 à 17h



CONTACT

Envoyer votre
bulletin d'inscription
à formation@aidil.fr

Programme :

L'environnement institutionnel territorial :

- Les notions de service public et de décentralisation
- Les collectivités territoriales et les établissements publics
- Répartition des compétences au sein du mille-feuille territorial
- Répartition des compétences entre la commune et l'intercommunalité
- Les partenaires de la commune

Le nouveau statut de l'élu local :

- Vos droits en tant qu'élu
- Vos obligations, notamment déontologiques
- Nouveautés suite à la réforme de décembre 2025
- Connaître l'étendue de sa responsabilité

Résultats attendus :

- Savoir se situer dans le contexte local pour exercer son mandat sereinement et efficacement
- Connaître ses droits et ses devoirs pour faciliter l'exercice du mandat
- Avoir conscience de ses responsabilités pour mieux se protéger

Publics : Élus locaux (prioritairement les nouveaux élus)

Pré-requis : Aucun

Mode : Présentiel

Durée : 1 journée, 7h, 45 mn de pause repas

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques courts pour poser les concepts - Études de cas et mises en situation - Travail en sous-groupes

Moyens pédagogiques et techniques : salle dédiée à la formation

Tarifs TTC

par jour et par personne

Plein tarif : 350 €

- 10 000 habitants : 280 €

Adhérents

Plein tarif : 330 €

- 10 000 habitants : 270 €

+ Frais de repas : 20 €



Personnes en situation de handicap

AIDIL accompagne
les apprenants
en situation de handicap.

Tout sera mis en oeuvre
pour faciliter votre
formation.

Contactez-nous à
formation@aidil.fr afin
de vous accueillir dans
les meilleures conditions

Votre référent : Mme GILET

Retrouvez nos actions
sur aidil.fr/handicap

Cette formation peut être adaptée à vos besoins et organisée sur site en INTRA, nous consulter pour devis

Note de satisfaction globale 2025 = 9.1/10 • 3 975 stagiaires depuis le début de mandat • 2631,5 heures de formation dispensées en 2025 • + 1.6/10 en progression des compétences en 2025

Modalités d'évaluation : Recueil des attentes en amont, Questionnaire auto positionnement pré et post formation et 30 jrs après via mail, enquête client/formateur - Analyse questionnaires

Emargement et attestation : Une attestation de présence est délivrée à l'issue de la formation sur la base de l'emargement

Déjeuner inclus : partagé avec les participants et le formateur

Délai d'accès :

Via budget de la collectivité : limite d'inscription
1 semaine avant la date de la formation

Via DIF-ELUS : compter 15 jours ouvrés avant la
date de la formation

suivez-nous@aidilformation aidil.fr [in](#) [t](#) [w](#) [a](#) [f](#)



LIEU

Centre de gestion

4, place Maréchal
Lannes
32000 AUCH

La salle sera indiquée dans la
convocation envoyée 10 jrs
avant la formation

LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

LES ESSENTIELS



Organisme agréé par
le Ministère de l'Intérieur
depuis 1994

Déclaration d'activité
enregistrée sous le numéro
1 78 80 581 78 auprès
du préfet de région
d'Île-de-France

Objectifs :

- Distinguer le rôle du bureau, des commissions, et du conseil municipal ou communautaire
- Identifier les règles de fonctionnement des assemblées
- Connaître les bonnes pratiques d'organisation des séances pour favoriser des échanges qualitatifs



Centre de gestion
4, place Maréchal Lannes
32000 AUCH

Date : jeudi 25 juin 2026

1 jour - de 9h15 à 17h



CONTACT

Envoyer votre
bulletin d'inscription
à formation@aidil.fr

Programme :

Tour d'horizon des différentes instances

- Bureau
- Commissions
- Comités et instances participatives
- Conseil municipal / communautaire
- Le cas particulier du CCAS / CIAS

Le fonctionnement du conseil municipal ou communautaire

- Le règlement intérieur
- Les étapes d'un conseil municipal/communautaire : avant, pendant, après
- Echanges de bonnes pratiques pour garantir des réunions efficaces

Résultats attendus :

- Maîtriser les règles essentielles pour sécuriser le processus de prise de décision
- Connaître les pièges les plus fréquents pour mieux les éviter (délibérations rattachées, notion de conseiller intéressé...)
- Retenir les bonnes pratiques pour un mandat plus serein et efficace tout en garantissant les droits de l'opposition

Publics : Élus locaux

Pré-requis : Aucun

Mode : Présentiel

Durée : 1 journée, 7h, 45 mn de pause repas

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques courts pour poser les concepts - Études de cas et mises en situation - Travail en sous-groupes

Moyens pédagogiques et techniques : salle dédiée à la formation

Tarifs TTC

par jour et par personne

Plein tarif : 350 €

- 10 000 habitants : 280 €

Adhérents

Plein tarif : 330 €

- 10 000 habitants : 270 €

+ Frais de repas : 20 €



Personnes en situation de handicap

AIDIL accompagne
les apprenants
en situation de handicap.

Tout sera mis en oeuvre
pour faciliter votre
formation.

Contactez-nous à
formation@aidil.fr afin
de vous accueillir dans
les meilleures conditions

Votre référent : Mme GILET

Retrouvez nos actions
sur aidil.fr/handicap

Cette formation peut être adaptée à vos besoins et organisée sur site en INTRA, nous consulter pour devis

Note de satisfaction globale 2025 = 9.1/10 • 3 975 stagiaires depuis le début de mandat • 2631,5 heures de formation dispensées en 2025 • + 1.6/10 en progression des compétences en 2025

Modalités d'évaluation : Recueil des attentes en amont, Questionnaire auto positionnement pré et post formation et 30 jrs après via mail, enquête client/formateur - Analyse questionnaires

Emargement et attestation : Une attestation de présence est délivrée à l'issue de la formation sur la base de l'emargement

Déjeuner inclus : partagé avec les participants et le formateur

Délai d'accès :

Via budget de la collectivité : limite d'inscription
1 semaine avant la date de la formation

Via DIF-ELUS : compter 15 jours ouvrés avant la
date de la formation

suivez-nous@aidilformation aidil.fr [in](#) [t](#) [w](#) [a](#) [f](#)



LIEU

Centre de gestion

4, place Maréchal
Lannes
32000 AUCH

La salle sera indiquée dans la
convocation envoyée 10 jrs
avant la formation

L'ÉLU EMPLOYEUR

LES ESSENTIELS



Organisme agréé par
le Ministère de l'Intérieur
depuis 1994
Déclaration d'activité
enregistrée sous le numéro
1 78 80 581 78 auprès
du préfet de région
d'Île-de-France



CONTACT

Envoyer votre
bulletin d'inscription
à formation@aidil.fr



Centre de gestion
4, place Maréchal Lannes
32000 AUCH

Date : vendredi 10 juillet 2026
1 jour - de 9h15 à 17h

Programme :

- Le statut de la fonction publique
- Les partenaires essentiels en matière RH
- Le pilotage de la politique RH d'une collectivité
- Le recrutement
- La gestion des carrières
- Récompenser et sanctionner

Résultats attendus :

- Mieux cerner le rôle d' élu employeur
- Percevoir les différences entre le secteur public et le secteur privé
- Mener une politique RH en toute sécurité juridique

Publics : Élus locaux (principalement maire ou président ou élu en charge du personnel)

Pré-requis : Aucun

Mode : Présentiel

Durée : 1 journée, 7h, 45 mn de pause repas

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques courts pour poser les concepts - Études de cas et mises en situation - Travail en sous-groupes

Moyens pédagogiques et techniques : salle dédiée à la formation

Tarifs TTC

par jour et par personne

Plein tarif : 350 €

- 10 000 habitants : 280 €

Adhérents

Plein tarif : 330 €

- 10 000 habitants : 270 €

+ Frais de repas : 20 €

Personnes
en situation
de handicap

AIDIL accompagne
les apprenants
en situation de handicap.

Tout sera mis en oeuvre
pour faciliter votre
formation.

Contactez-nous à
formation@aidil.fr afin
de vous accueillir dans
les meilleures conditions

Votre référent : Mme GILET

Retrouvez nos actions
sur aidil.fr/handicap

Cette formation peut être adaptée à vos besoins et organisée sur site en INTRA, nous consulter pour devis

Note de satisfaction globale 2025 = 9.1/10 • 3 975 stagiaires depuis le début de mandat • 2631,5 heures de formation dispensées en 2025 • + 1.6/10 en progression des compétences en 2025

Modalités d'évaluation : Recueil des attentes en amont, Questionnaire auto positionnement pré et post formation et 30 jrs après via mail, enquête client/formateur - Analyse questionnaires

Emargement et attestation : Une attestation de présence est délivrée à l'issue de la formation sur la base de l'emargement

Déjeuner inclus : partagé avec les participants et le formateur

Délai d'accès :

Via budget de la collectivité : limite d'inscription
1 semaine avant la date de la formation

Via DIF-ELUS : compter 15 jours ouvrés avant la
date de la formation

suivez-nous@aidilformation aidil.fr [in](#) [t](#) [w](#) [a](#) [f](#)



LIEU

Centre de gestion

4, place Maréchal
Lannes
32000 AUCH

La salle sera indiquée dans la
convocation envoyée 10 jrs
avant la formation

ELABORER SEREINEMENT SON BUDGET 2027

Méthodologie et marge de manœuvres financières

LES ESSENTIELS



Organisme agréé par
le Ministère de l'Intérieur
depuis 1994
Déclaration d'activité
enregistrée sous le numéro
1 78 80 581 78 auprès
du préfet de région
d'Île-de-France

Objectifs :

- Découvrir la comptabilité publique et ses règles spécifiques
- Comprendre et piloter le budget d'une commune ou intercommunalité
- Repérer les enjeux financiers actuels
- Savoir communiquer auprès de sa population



Centre de gestion
4, place Maréchal Lannes
32000 AUCH

Date : lundi 7 décembre 2026

1 jour - de 9h15 à 17h



CONTACT

Envoyer votre
bulletin d'inscription
à formation@aidil.fr

Programme :

Notions budgétaires

- Les grands principes budgétaires
- Les interlocuteurs financiers
- Les différents documents budgétaires et les dates clés

Préparation budgétaire

- La méthodologie budgétaire
- Le contenu d'un budget
- La communication autour du budget

Résultats attendus :

- S'approprier les mécanismes budgétaires et le vocabulaire essentiel
- Maîtriser le rôle de l' élu et celui des agents dans le processus d'élaboration budgétaire
- Identifier et dégager des marges de manœuvres pour réaliser vos projets

Publics : Élus locaux

Pré-requis : Aucun

Mode : Présentiel

Durée : 1 journée, 7h, 45 mn de pause repas

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques courts pour poser les concepts - Études de cas et mises en situation - Travail en sous-groupes

Moyens pédagogiques et techniques : salle dédiée à la formation

Tarifs TTC

par jour et par personne

Plein tarif : 350 €

- 10 000 habitants : 280 €

Adhérents

Plein tarif : 330 €

- 10 000 habitants : 270 €

+ Frais de repas : 20 €



Personnes en situation de handicap

AIDIL accompagne
les apprenants
en situation de handicap.

Tout sera mis en oeuvre
pour faciliter votre
formation.

Contactez-nous à
formation@aidil.fr afin
de vous accueillir dans
les meilleures conditions

Votre référent : Mme GILET

Retrouvez nos actions
sur aidil.fr/handicap

Cette formation peut être adaptée à vos besoins et organisée sur site en INTRA, nous consulter pour devis

Note de satisfaction globale 2025 = 9.1/10 • 3 975 stagiaires depuis le début de mandat • 2631,5 heures de formation dispensées en 2025 • + 1.6/10 en progression des compétences en 2025

Modalités d'évaluation : Recueil des attentes en amont, Questionnaire auto positionnement pré et post formation et 30 jrs après via mail, enquête client/formateur - Analyse questionnaires

Emargement et attestation : Une attestation de présence est délivrée à l'issue de la formation sur la base de l'emargement

Déjeuner inclus : partagé avec les participants et le formateur

Délai d'accès :

Via budget de la collectivité : limite d'inscription
1 semaine avant la date de la formation

Via DIF-ELUS : compter 15 jours ouvrés avant la
date de la formation

suivez-nous@aidilformation aidil.fr [in](#) [t](#) [w](#) [a](#) [f](#)



LIEU

Centre de gestion

4, place Maréchal
Lannes
32000 AUCH

La salle sera indiquée dans la
convocation envoyée 10 jrs
avant la formation